Le RSA sous conditionÂ ? Et puis quoi encoreÂ ?

Description

Laisser entendre que les bÃ©nÃ©ficiaires du RSA profiteraient du systÃ¨me nâ€™est-ce pas monter les travailleurs pauvres contre les allocataires du revenu minimum dâ€™insertion ? Câ€™est en tout cas un effet de manche Ã©lectoraliste qui rÃ©volte Martine.

Par Martine Lelait

Dans le cadre de la campagne Ã©lectorale a refleuri une vieille idÃ©e : conditionner lâ€™octroi du RSA Ã quelque 15 Ã 20 heures de travail par semaine, câ€™est ce que le candidat-prÃ©sident a avancÃ© lors de sa confÃ©rence de presse.

A peine cette idÃ©e lÃ¢chÃ©e, des pas de deux en arriÃ¨re, non non, pas question dâ€™imposer des travaux dâ€™intÃ©rÃªt gÃ©nÃ©ral (TIG) sans Ãªtre payÃ© , (les TIG, rappelons-le, constituent une peine alternative Ã lâ€™incarcÃ©ration), ni dâ€™en faire une obligation mais est Ã©voquÃ© un meilleur Ã©quilibre des droits et devoirs et donc une logique de contrepartie.

Vieille idÃ©e en effet qui ressort de maniÃ¨re rÃ©currente, notamment quand le taux de chÃ´mage tend Ã diminuer, vieille idÃ©e qui voudrait laisser croire que les bÃ©nÃ©ficiaires du RSA profitent du systÃ¨me.

Qui peut croire quâ€™une personne seule vit bien avec 503,46 â‚¬ par mois (montant revalorisÃ© au 1er avril) ? Avec ce Â« pactole Â», bien infÃ©rieur encore au seuil de pauvretÃ©, qui est de 1102 â‚¬ en 2022, on ne vit pas, on survit et encore doit-on recourir aux associations caritatives pour se nourrir, se vÃªtir, se loger, se chaufferâ€¦

Qui peut croire que quelquâ€™un puisse se satisfaire de cette condition de bÃ©nÃ©ficiaire du RSA ? Le RSA nâ€™est pas comparable Ã un salaire, il ne reprÃ©sente que 39 % dâ€™un SMIC. Si les personnes nâ€™avaient pas de multiples freins Ã la reprise dâ€™activitÃ© (problÃ¨mes de santÃ©, enfants Ã faire garder, absence de moyens de locomotion, absence de qualification, de formation, absence dâ€™emplois en corrÃ©lation avec leurs capacitÃ©s, leur Ã¢ge, leur sexeâ€¦) pour la grande majoritÃ© dâ€™entre elles, elles prÃ©fÃ©reraient Ã lâ€™Ã©vidence Ãªtre en emploi et ne pas Ãªtre stigmatisÃ©es par cette Ã©tiquette jugÃ©e souvent infamante.

Le statut parait tellement peu enviable que, quand bien mÃªme ils rempliraient toutes les conditions, certains rÃ©pugnent Ã faire une demande de RSA, mÃªme si câ€™est un droit et pas une aumÃ´ne que lâ€™on sollicite ; câ€™est ainsi que le taux de non-recours au RSA reste aux alentours de 35 % depuis des annÃ©es.

Qui peut croire aussi que la perception du RSA nâ€™est pas dÃ©jÃ conditionnÃ©e ? De par la loi, les personnes doivent sâ€™engager par la signature dâ€™un contrat dâ€™engagement rÃ©ciproque avec le DÃ©partement ou dâ€™un PPAE (projet personnalisÃ© dâ€™accompagnement Ã lâ€™emploi) avec PÃ´le Emploi. A dÃ©faut de signature ou en cas de non-respect de contrat, le versement peut Ãªtre suspendu.

La ministre du travail dans une interview accordÃ©e le 22 mars Ã lâ€™Obs, semble vouloir inventer ce qui se fait dÃ©jÃ depuis de nombreuses annÃ©es : Â« notre responsabilitÃ© câ€™est, dit-elle, de leur proposer un accompagnement Â» ; rien de nouveau sous le soleil, câ€™est le fondement mÃªme de lâ€™engagement rÃ©ciproque : la collectivitÃ© doit tout mettre en Å“uvre pour lâ€™insertion des personnes et pour quâ€™elles sâ€™en saisissent mais encore faut-il que lâ€™offre dâ€™accompagnement soit suffisamment dÃ©veloppÃ©e dans tous les domaines (formation, santÃ©, mobilitÃ©, garde dâ€™enfantsâ€¦) et permette Ã tout un chacun de tracer sa voie.

Pour mÃ©moire, il est intÃ©ressant de rappeler que lorsque le RMI (revenu minimum dâ€™insertion), ancÃªtre du RSA, a Ã©tÃ© mis en place par Michel Rocard en 1988, le mot de contrepartie nâ€™existait pas dans la loi ; le RMI constituait un dernier filet de sÃ©curitÃ© contre la grande prÃ©caritÃ© et se voulait un double droit : un droit Ã un minimum de subsistance dâ€™une part, un droit Ã lâ€™insertion dâ€™autre part. En 1988, jamais on aurait imaginÃ© avoir encore besoin dâ€™un revenu minimum trente ans aprÃ¨sâ€¦

Alors, les bÃ©nÃ©ficiaires du RSA profiteurs du systÃ¨me ? Est-ce bien lÃ quâ€™il y a matiÃ¨re Ã faire des effets de manches Ã©lectoralistes ? Monter les travailleurs pauvres contre les bÃ©nÃ©ficiaires du RSA ? Mauvais combat de pauvres ! Il ne faut pas se tromper de cible : les profiteurs du systÃ¨me sont ceux qui ont vu leurs revenus exploser avec la crise sanitaire, ceux dont les revenus mensuels reprÃ©sentent 50 RSA, ceux qui fraudent le fisc, ceux qui ont tous les bons tuyaux et rÃ©seaux pour profiter de lâ€™optimisation fiscaleâ€¦ pas ceux qui galÃ¨rent au quotidien pour boucler leur maigrissime budget et nâ€™aspirent quâ€™Ã sâ€™en sortir.

Categorie

1. Humeurs

date crÃ©Ã©e
05/04/2022